

CGT

M A T M U

TRACT
01 FÉVRIER
2022

Il ne suffit pas
de s'indigner,
il faut s'engager !



NAO - Résultats de l'entreprise :

Notre analyse détaillée avant de nous lancer
dans les négociations

Avant toutes négociations salariales, nous avons besoin de connaître les données économiques de notre Groupe...

... Nous avons obtenu les prévisions chiffrées des résultats 2021 et de l'enveloppe d'intéressement.

Nous pouvons maintenant nous lancer dans l'analyse des résultats afin de justifier nos revendications salariales.

Car il est aisé de faire une longue liste de demandes, encore faut-il qu'elle soit réaliste...

1/ L'Entreprise nous récompense-t-elle à la hauteur de ce que nous produisons pour elle ?

Commençons par les deux données économiques majeures d'une entreprise d'assurances :

- **Le chiffre d'affaires**, qui correspond à la somme de toutes les cotisations reçues par l'entreprise. Il devrait s'établir à 2,5 milliards d'euros en 2021, soit une hausse de presque 5 %.

- **La masse salariale** est la somme de tous les salaires directs et les cotisations sociales salariales (salaires indirects).

Ces deux données sont ramenées à une base 100 en 2016 afin d'analyser leurs évolutions sur 5 ans.

Evolution des salaires vs CA. Poids des salaires dans le CA



Comme vous pouvez le constater, le CA a évolué bien plus vite que nos salaires, diminuant le poids des salaires dans le CA de manière très importante (passant de 18,14 % en 2017 à 16,83 % en 2020).

Le Chiffre d'Affaires a augmenté de 14,35 % en 5 ans, la masse salariale de 8,76 %.

Conclusion : l'entreprise gagne de plus en plus d'argent, mais en proportion elle en distribue de moins en moins à ses salariés.

2/ Nos augmentations générales combrent-elles l'inflation ?

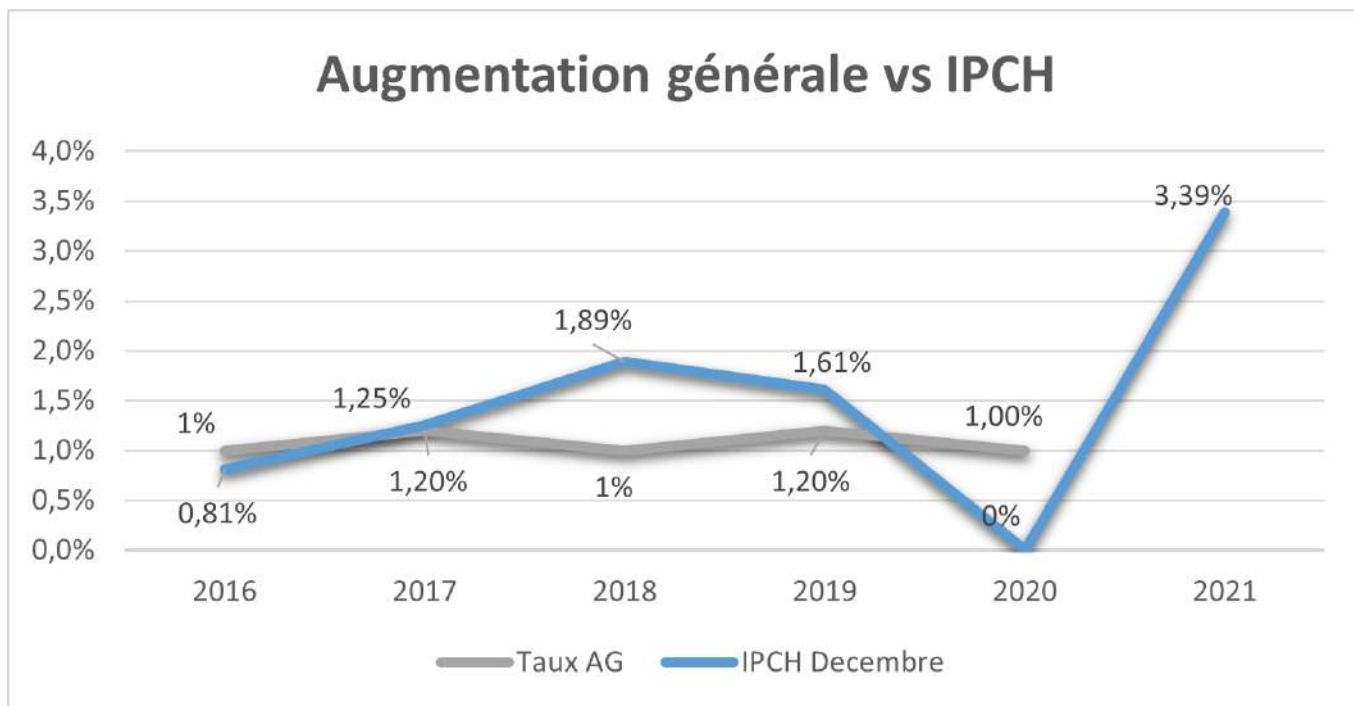
Pour rappel, l'inflation est l'augmentation générale et durable des prix. Si les prix augmentent mais que nos salaires n'augmentent pas, nous perdons en pouvoir d'achat (avec la même somme d'argent, nous pouvons acheter moins de choses).

Inversement, si nos salaires augmentent plus vite que l'inflation, alors nous gagnons en pouvoir d'achat.

Il est utile de rappeler qu'un syndicat a pour fonction de veiller à défendre l'intérêt des salariés.

Dès lors, **il n'est pas envisageable qu'un salarié perde d'une année sur l'autre du pouvoir d'achat, puisqu'il a contribué aux résultats de l'entreprise**, gagné une année d'expérience, et donc de savoir faire et de technicité.

Comparons donc les augmentations générales obtenues à la Matmut depuis 2016 avec l'indice des prix à la consommation harmonisé de Décembre sur 12 mois glissants de chaque année (IPCH). Cette donnée se trouve sur le site de l'INSEE.



Conclusion :

Les augmentations générales n'ont quasiment jamais compensé l'inflation, à l'exception de 2020 où l'inflation était nulle. A noter, l'inflation française en 2021 est sans doute minorée compte tenu des mesures prises avec un effet décalé après la campagne présidentielle (cf tableau d'inflation des pays comme l'Allemagne, les USA ou de l'Europe).

pays/régions	inflation
IPC USA	7,036%
IPCH Allemagne	5,698 %
IPCH Belgique	6,592 %
IPCH France	3,395 %
IPCH EUROPE	4,964 %

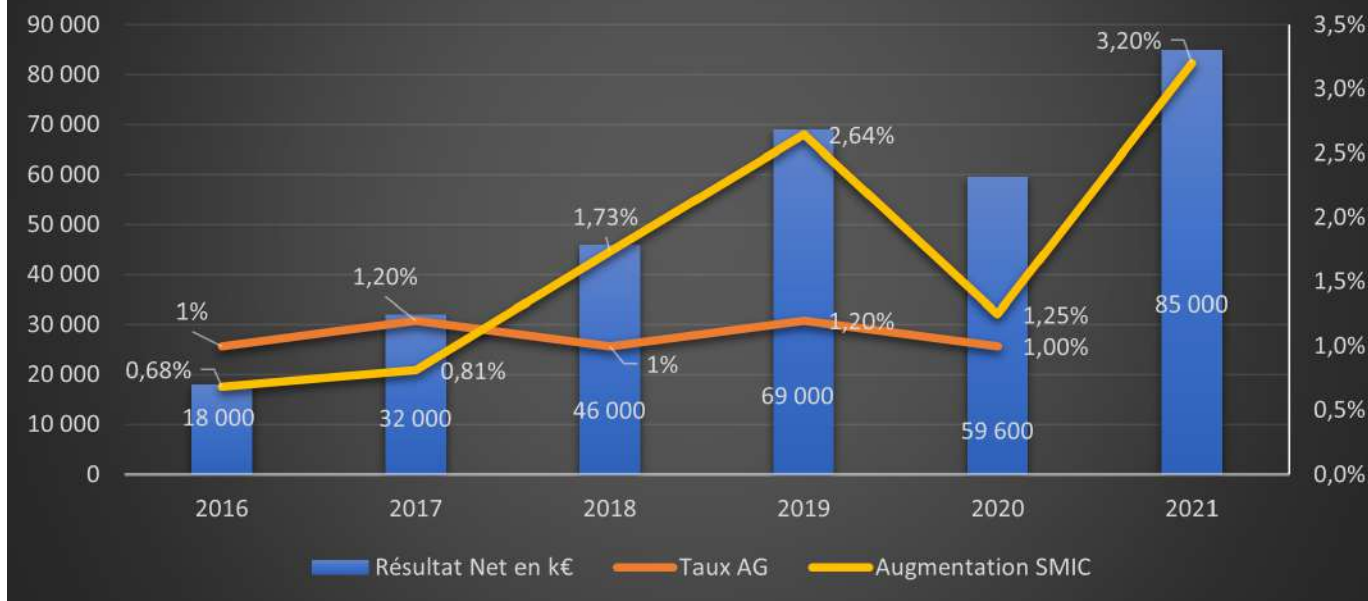
Ce qui signifie que les salariés de la Matmut ont pour la plupart perdu en pouvoir d'achat, sauf ceux qui ont eu des augmentations individuelles régulières.

La CGT estime qu'aucun salarié ne devrait perdre en pouvoir d'achat d'une année sur l'autre, il est indispensable que l'Entreprise récompense l'investissement de tous, car nous contribuons TOUS aux bons résultats de l'Entreprise.

3/ Alors, doit-on réellement se plaindre au sein de notre belle entreprise Matmut ?

Il est toujours intéressant d'analyser l'évolution des salaires au sein de la Matmut par rapport au Salaire Minimum de Croissance (SMIC), et tout aussi intéressant de le mettre en perspective avec les résultats de notre Groupe sur les 5 dernières années.

Augmentation générale Matmut comparé à l'évolution du SMIC



Et c'est sans doute ce graphique qui est le plus marquant. Depuis 2018, le SMIC nous rattrape à grand pas. **Les salariés de notre Groupe assistent à un tassement de leurs salaires, alors que l'entreprise n'a jamais été aussi florissante.**

Conclusion : le SMIC a augmenté de 3,2 % en 2021, cela fait 3 années de suite qu'il augmente plus vite que les salaires du groupe. Ce n'est plus acceptable !

La CGT a consulté ses adhérents pour connaître leurs revendications (le sondage s'est terminé lundi 31 Janvier). Cette consultation nous a permis de construire nos demandes principales pour ces négociations.

Nous demandons :

- Une augmentation générale fixe pour tous de 200 € brut par mois (coût pour l'entreprise : environ 27 M€ cotisations sociales comprises)
- Un montant d'augmentation individuelle fixe de 100 € fixe pour tous récompensant un tiers des salariés (coût pour l'entreprise : 4,5 M€ cotisations sociales comprises)
- 2 jours de congés supplémentaires pour prendre en compte le calendrier des jours fériés 2022
- Une étude de faisabilité pour le passage à la semaine de 32 h payées 35. De grandes entreprises françaises et européennes y sont passées avec succès, démontrant qu'un salarié bien reposé est plus productif, et que ces 3 heures de moins par semaine sont compensées par une hausse de la productivité individuelle.

Coût total pour l'entreprise de ces mesures : 31,5 M€, à ajouter au 19 M€ d'enveloppe d'intéressement / participation, soit 50,5 M€. Soit un taux de redistribution des bénéfices de 59,5 % pour ceux qui ont majoritairement contribué aux bons résultats de l'entreprise. Et il restera entre 30 et 40 M€ à notre groupe pour investir, ce qui est plus que confortable ! Une chose est sûre, l'éventuel rachat de MGEFI ne doit en aucun cas venir diminuer l'enveloppe distribuée aux salariés !

* Enfin, concernant les salariés d'Ociane, l'étude de rémunération étant finalisée, l'Entreprise doit maintenant agir pour supprimer les inégalités comme la loi l'y oblige. Ce budget ne doit pas entrer dans le cadre des négociations salariales.

Votre Délégué Syndical Référent

Ludovic Barroin



Téléphone : 06 64 74 04 22
 Email : contact@cgt-matmut.fr
 Vous pouvez aussi adhérer en ligne
 sur www.cgt-matmut.fr

CGT
 M A T M U